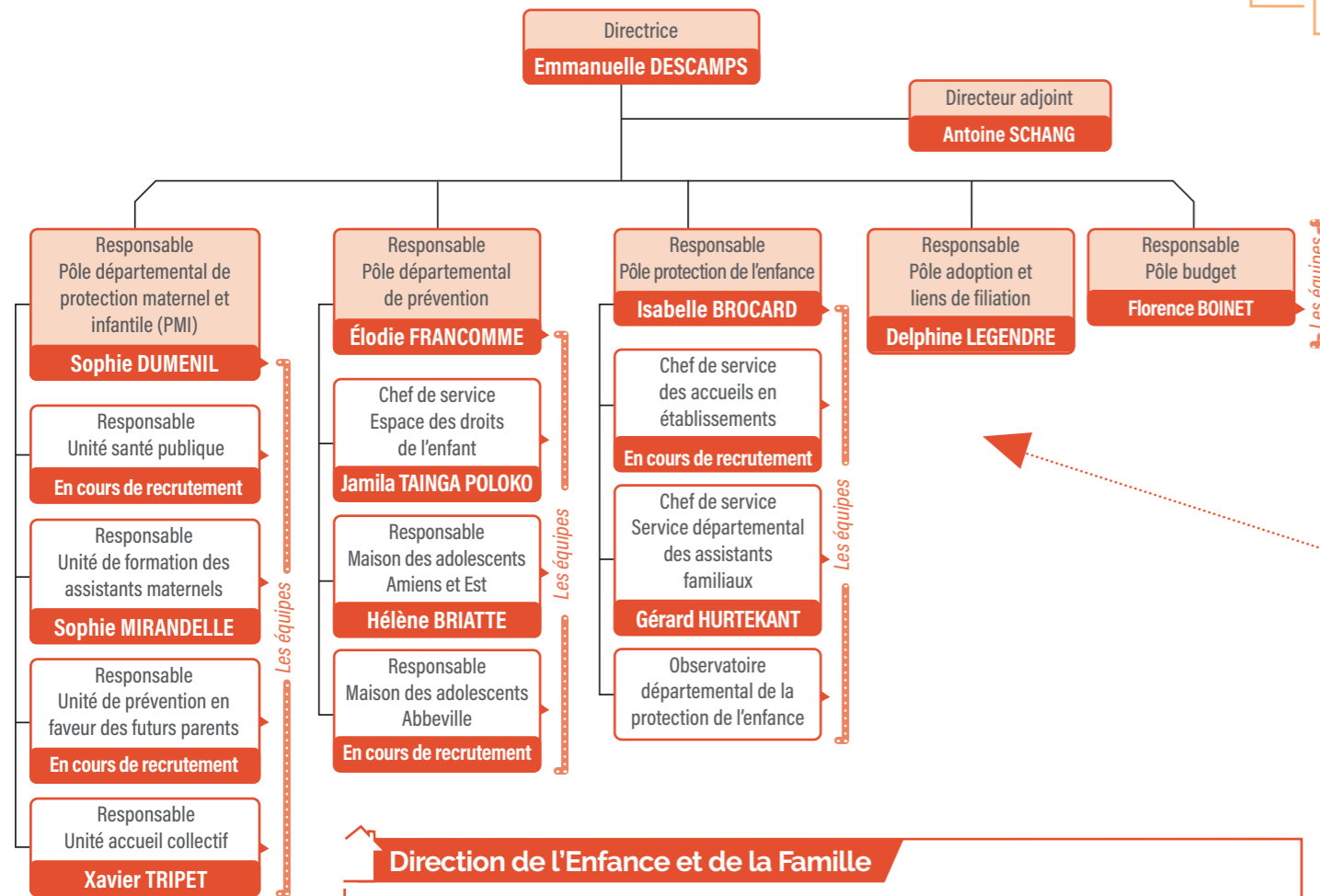


La Direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion

La Direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion est organisée autour de 3 directions centrales « Insertion logement et emploi, Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, Enfance Famille », 5 territoires d'action sociale « Amiens, 5 Vallées, Picardie Maritime, Hauts de Somme et Somme Santerre » et la Maison départementale des personnes handicapées.

Ce sont plus de 800 professionnels, qui agissent dans de nombreux domaines et lieux d'accueil pour accompagner les familles tout au long de leur vie.



Direction de l'Enfance et de la Famille

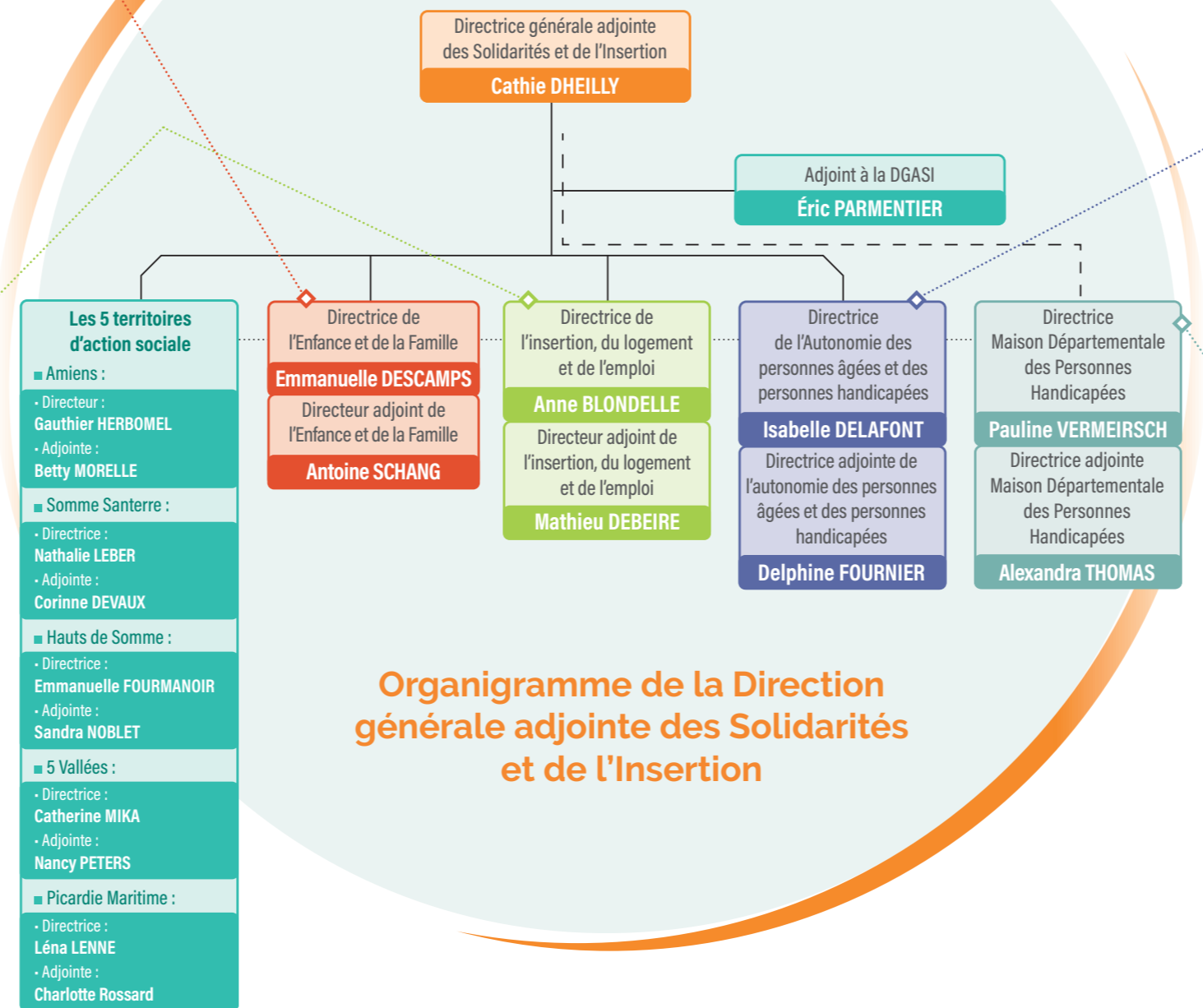
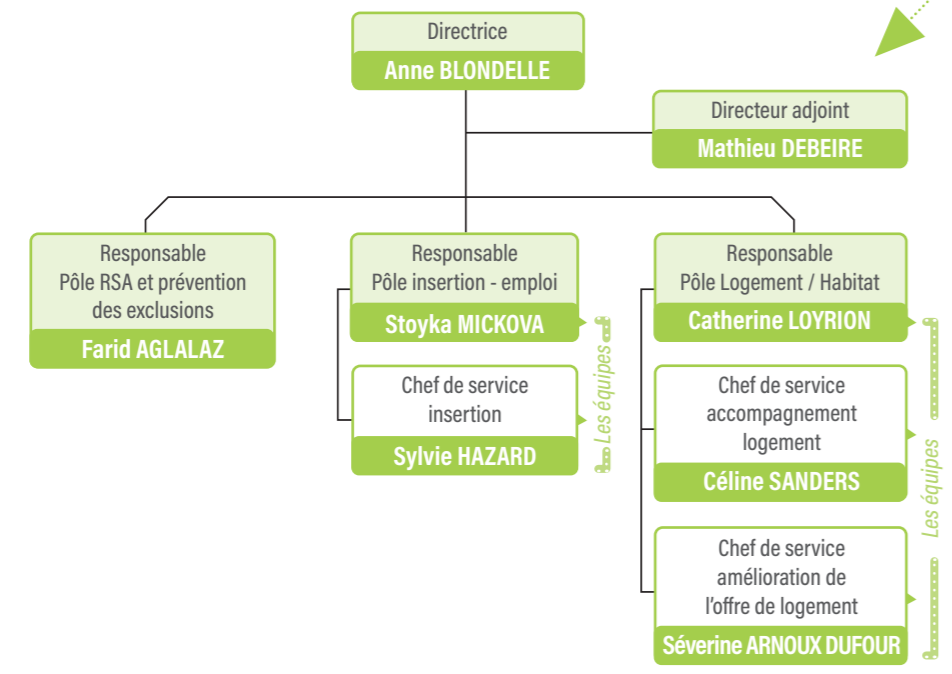
Le Conseil départemental a été consacré, par la loi du 5 mars 2007, « chef de file de la protection de l'Enfance », rôle confirmé par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

Il a également pour responsabilité de prévenir l'apparition du risque et du danger concernant les enfants, en organisant le dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes.

Enfin, le Conseil départemental assure une mission de protection des enfants lorsque la santé, la sécurité et l'épanouissement ne sont pas garantis à travers des mesures d'accompagnement à domicile ou en dehors du domicile parental.

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Dans sa mission de lutte contre toutes les formes d'exclusion des ménages pour favoriser leur insertion, la DILE pilote le Revenu de Solidarité Active, allocation individuelle relevant de la solidarité nationale, transférée par l'État, mais aussi l'ensemble des aides complémentaires à la réalisation des parcours d'insertion ainsi que des actions collectives visant le retour à l'autonomie des publics. Elle pilote également les aides individuelles et actions permettant l'accès et le maintien dans le logement.



Organigramme de la Direction générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion

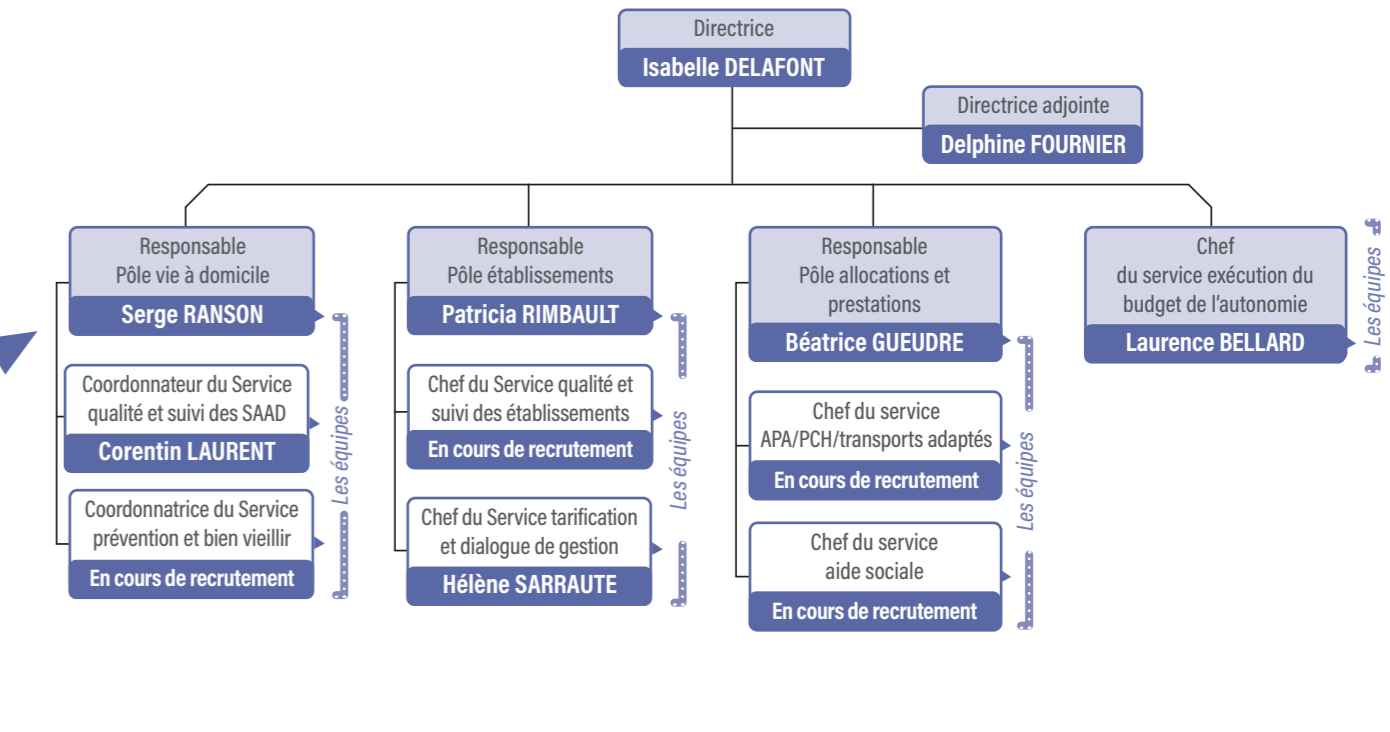
Direction de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Département intervient dans le champ des politiques d'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap tant à domicile qu'en établissement.

À ce titre, il est en charge :

- Du pilotage des allocations et prestations à l'autonomie pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap ;
- De la coordination du secteur des services à domicile et du développement des politiques de bien vivre à domicile ;
- Du soutien aux personnes en situation de handicap par le partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le financement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'organisation des transports des élèves et étudiants handicapés et le développement d'actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- De la création de places, du suivi financier ainsi que de l'accompagnement des établissements médico-sociaux.

Dans le cadre de ces missions, le Département de la Somme met en œuvre une politique volontariste pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, par une approche décloisonnée et transversale, traduite dans le schéma départemental des solidarités 2023-2028 et dans le nouveau Service public départemental de l'autonomie (SPDA) qui sera déployé en 2025.



Maison départementale des personnes handicapées - MDPH

La MDPH est un groupement d'intérêt public créé par la loi du 11 février 2005 dont le Département est membre et qu'il préside. Les personnes en situation de handicap, enfants et adultes, quel que soit le handicap, les proches aidants, les familles, les professionnels, partenaires et associations œuvrant dans le domaine du handicap peuvent s'adresser à la MDPH. C'est le guichet pour l'accès aux droits et aux prestations des personnes en situation de handicap. La MDPH a son siège à Amiens et aussi 14 lieux de permanence en territoire au plus proche des personnes.

